



Conseil d'administration

353^e session, Genève, 10-20 mars 2025

Section institutionnelle

INS

Date: 10 mars 2025

Original: anglais

Seizième question à l'ordre du jour

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Premier rapport: Dispositions applicables à la vingtième
Réunion régionale des Amériques (Punta Cana, octobre 2025)

► Introduction

1. Ainsi que le prévoient les articles 1 et 2 du [Règlement des réunions régionales](#), le Conseil d'administration décide de la composition des réunions régionales, en détermine la date et le lieu et en arrête l'ordre du jour.
2. À la suite des discussions engagées en 2022 en vue d'examiner le fonctionnement des réunions régionales ¹, le Conseil d'administration a adopté à sa 350^e session (mars 2024) de nouvelles dispositions applicables aux réunions régionales de l'OIT ² qui seront mises en œuvre à titre expérimental sur une période de quatre ans (2025-2028).
3. À sa 352^e session (octobre-novembre 2024), le Conseil d'administration, sur recommandation de son bureau, a pris note avec satisfaction de la proposition du gouvernement de la République dominicaine d'accueillir la vingtième Réunion régionale des Amériques à

¹ GB.346/INS/17/7, GB.347/INS/11 et GB.349/INS/9(Rev.1).

² GB.350/INS/7 et GB.350/PV, paragr. 256.

Punta Cana durant la première quinzaine d'octobre 2025 et a reporté à sa 353^e session sa décision définitive au sujet des modalités de la réunion ³.

► Dates et lieu

4. La réunion se déroulera à Punta Cana, en République dominicaine. Compte tenu du calendrier des réunions officielles de l'OIT, des autres événements prévus au dernier trimestre de l'année et des capacités d'accueil disponibles sur place, il est proposé d'organiser la réunion du 1^{er} au 3 octobre 2025.

► État d'avancement des préparatifs

5. L'une des principales caractéristiques du nouveau format expérimental des réunions régionales réside dans la participation active des mandants aux préparatifs, pour faire en sorte que les questions de fond d'ordre technique ou concernant les politiques qui seront inscrites à l'ordre du jour soient pertinentes pour la région.
6. Après avoir consulté le gouvernement hôte sur les aspects logistiques de la réunion, le Bureau a mis en place en décembre 2024 un comité de pilotage tripartite chargé de conduire des consultations avec les mandants afin d'arrêter l'ordre du jour, le programme et les modalités définitives de la réunion, notamment en ce qui concerne la communication des protestations ou plaintes relatives aux accréditations ⁴. Le comité de pilotage a prévu d'organiser à cette fin une série de réunions entre décembre 2024 et septembre 2025.

Ordre du jour et programme

7. Le comité de pilotage élabore actuellement l'ordre du jour et le programme, en s'appuyant sur les orientations fournies par le Conseil d'administration à sa 352^e session ⁵ et en respectant le nouveau format expérimental:
 - Premier jour: cérémonie d'ouverture le matin, suivie de l'examen du rapport du Directeur général, qui se poursuivra dans l'après-midi.
 - Deuxième jour: ateliers ou tables rondes thématiques sur des questions techniques liées à des enjeux régionaux, le matin et l'après-midi. En fin d'après-midi, un groupe de rédaction tripartite se réunira pour préparer le projet de conclusions, qui sera examiné lors de la dernière journée.
 - Troisième jour: ateliers ou tables rondes thématiques sur des questions techniques le matin, et adoption des conclusions et séance de clôture l'après-midi.
8. L'examen du rapport du Directeur général et les ateliers ou tables rondes thématiques se dérouleront en séance plénière. Le programme pourra intégrer à tout moment un ou plusieurs débats de haut niveau. Si le nombre d'interventions le justifie, le bureau de la réunion, en

³ GB.352/PV, paragr. 831.

⁴ GB.350/INS/7, paragr. 16.

⁵ GB.352/INS/20/1, paragr. 12-13 et GB.352/PV, paragr. 826-831.

consultation avec les mandants tripartites, pourra décider de consacrer davantage de temps à l'examen du rapport du Directeur général. Celui-ci se prolongera alors sur le deuxième jour, entrecoupé de débats de haut niveau et d'ateliers thématiques.

9. L'ordre du jour et le programme seront publiés en temps utile sur le site Web de la réunion, où les participants pourront accéder à toutes les informations pratiques.

► Composition et participation

10. La liste des Membres devant être invités en tant que membres à part entière par région est annexée au Règlement des réunions régionales. En ce qui concerne les observateurs, le Bureau n'avait reçu, à la fin de janvier 2025, aucune demande de participation émanant d'États Membres d'autres régions de l'OIT, d'États non Membres ou d'autres organisations internationales ou non gouvernementales ⁶. Toute demande formulée après cette date devra donc être examinée par le Conseil d'administration à sa 354^e session (juin 2025).
11. Il est proposé que la réunion se tienne en présentiel, mais qu'elle puisse être suivie à distance, sur demande et uniquement de manière passive.

► Projet de décision

12. **Notant avec satisfaction les mesures prises par le Bureau aux fins de la préparation de la vingtième Réunion régionale des Amériques, qui se tiendra à Punta Cana en République dominicaine, et tenant compte du fait que l'ordre du jour est actuellement finalisé par le comité de pilotage sur la base du cadre stratégique de l'OIT, le Conseil d'administration, sur recommandation de son bureau, approuve les dates et les modalités de participation proposées pour la réunion dans le document GB.353/INS/16/1.**

⁶ GB.352/INS/20/1, paragr. 15.